

Rapport des activités du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

1. Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE) et autres comités

1.1 CA

Pour la dernière année des activités, les membres du CA étaient :

Président : M. Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ);

1^{re} vice-présidente : Mme Julie Boudreau, directrice des affaires réglementaires et associatives de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC);

2^e vice-président : M. Yvan Brodeur, président du Conseil québécois de la transformation de la volaille.

Les autres administrateurs désignés étaient :

M. David Phaneuf, 1^{er} vice-président des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec;

M. Michael Boulay, administrateur des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ);

M. Yvan Ferron, représentant du Comité dindon des EVQ;

M. Gislain Houle, producteur d'œufs de la FPOQ;

Mme France Perreault, représentante du Comité poulettes de la FPOQ;

M. Denis Caron, président des Couvoiriers du Québec.

Les administrateurs se sont réunis à huit reprises au cours de la période, principalement par vidéoconférence, soit le 8 novembre 2022, puis les 19 janvier, 2 février, 31 mars, 27 avril, 11 mai, 7 juin et le 17 octobre 2023.

1.2 CE

Durant cette période, le CE, constitué du président, d'un deuxième producteur provenant d'une autre association de producteurs que celle du président et des deux vice-présidents, s'est réuni à deux reprises, soit le 8 novembre 2022 et le 2 octobre 2023.

1.3 Comité consultatif

Le mandat des membres du comité consultatif est d'apporter leur expertise et leur soutien au CA sur des dossiers techniques et d'orientation, particulièrement en ce qui concerne le Plan de mesures d'urgence. Le comité consultatif s'est réuni à cinq reprises au cours de cette période, soit les 24 janvier, 17 et 20 février, 1^{er} et 21 mars 2023. Au cours de la dernière année, l'essentiel des travaux a porté sur la révision des protocoles de biosécurité.

1.4 Équipe technique santé

L'Équipe technique santé est composée des médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce comité a pour mission de conseiller le CA sur des dossiers de santé animale. Le Réseau aviaire du MAPAQ a pour mandat de surveiller la santé aviaire afin de recueillir et de diffuser l'information nécessaire aux intervenants visant à protéger la santé du cheptel aviaire québécois, la santé publique et l'accès aux marchés.

Au cours de la période, l'Équipe technique santé s'est réunie à quatre reprises, soit les 27 janvier, 13 février, 21 juin et 3 octobre 2023. L'essentiel du travail de ce comité en cours d'année a aussi porté sur la mise à jour des protocoles de biosécurité.

Les membres de l'Équipe technique santé étaient :

Dr Antony Bastien du MAPAQ;
Dre Martine Boulianne de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
Dre Andréanne Caron, médecin vétérinaire praticienne chez Trouw Nutrition;
Dre Sonia Chénier du MAPAQ;
Dr Jean-Philippe Doyon, médecin vétérinaire praticien chez Trouw Nutrition;
Dre Julie-Hélène Fairbrother du MAPAQ;
Dr Carl Gagnon de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
Dre Roxann Hart du MAPAQ;
Dr Ghislain Hébert de l'EQCMA et chef d'équipe;
Dre Annie Borduas, médecin vétérinaire praticienne;
Dre Linda Lallier, médecin vétérinaire praticienne chez Boire et Frères inc.;
Dre Louise Mercier, médecin vétérinaire praticienne;
Dr Jean-Pierre Vaillancourt de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

2. Projets en cours

2.1 Technologie de mousse à l'azote

Au printemps 2023, l'EQCMA amorcé un projet de développement de la technologie de mousse à l'azote pour le dépeuplement de volailles dans les poulaillers. Une demande d'aide financière a été soumise au Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et une aide financière de 748 846 \$ a finalement été confirmée en octobre 2023. L'EQCMA et le MAPAQ ajouteront chacun 72 400 \$ à ce montant pour la conception, la fabrication et l'acquisition d'une unité mobile de génération de mousse à l'azote. Ce projet est réalisé en partenariat avec Agricultural Emergency Services Inc. des États-Unis, une nouvelle entreprise dédiée au développement et à la mise en marché de cette technologie. Ce projet doit être complété au 31 mars 2024 et l'EQCMA a déjà élaboré un projet subséquent afin de tester cette technologie dans différents poulaillers au Québec.

2.2 Gazage de poulailler avec azote

L'EQCMA a aussi démarré une nouvelle initiative en 2023 visant à valider la possibilité de dépeuplement de troupeaux de volailles dans les poulaillers en utilisant de l'azote au lieu du dioxyde de carbone (CO₂) puisque ce gaz est parfois en pénurie sur le marché, ce qui pose un problème majeur lors de cas d'influenza aviaire. Avec l'aide financière du MAPAQ, l'EQCMA a mené, en collaboration avec Agro-Extermination et Carbox Cryogénique Inc., un test terrain en juin 2023 visant à valider l'euthanasie de troupeaux de volailles en injectant de l'azote liquide dans un poulailler de poulets à chair situé à Saint-Joachim-de-Courval dans la région de Drummondville. Le test a été réalisé en présence de représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du MAPAQ. Les résultats ont été concluants, mais ont mis en évidence quelques enjeux tels que le froid extrême généré dans le poulailler et la nécessité d'acheter de nouveaux équipements (c.-à-d. distributeur et unités de dispersion) pour mettre en œuvre cette technique de façon répétitive.

Un nouvel essai dans un espace plus réduit avec l'injection d'azote gazeux a été planifié pour une réalisation plus tard à l'automne 2023. Sur cette nouvelle technique, l'EQCMA a collaboré avec d'autres intervenants ailleurs au Canada et aux États-Unis afin d'échanger nos résultats et profiter de l'expertise relativement aux autres essais réalisés dans les provinces de l'Ouest pour aussi valider le technique et les meilleurs équipements afin de l'exécuter.

2.3 Réservoir de gaz mobile

Grâce à une aide financière du MAPAQ, l'EQCMA a procédé à l'acquisition d'un réservoir industriel pour le CO₂ ou l'azote. Celui-ci sera installé sur une remorque à plateforme et servira de réserve de gaz en prévention de situations de pénurie. Le réservoir pourra être déployé sur demande à un site de production où il y a présence d'influenza aviaire ou lors d'autres situations de nécessité de dépeuplement à la ferme. L'EQCMA devra contracter une entreprise de transport spécialisée dans le transport de gaz industriels pour le déplacement du réservoir. Ce projet devrait se concrétiser au premier trimestre de 2024.

2.4 Protocoles de biosécurité

L'EQCMA avait développé en 2009 une série de protocoles de biosécurité en situation courante (code vert) et en situation d'urgence (code orange) afin d'aider les producteurs et les intervenants du secteur à la prévention des maladies avicoles et la gestion efficace des maladies d'importance sous sa gestion, de même que lors de cas de maladies déclarables de l'ACIA comme l'influenza aviaire.

En septembre 2022, une révision complète de ces protocoles a été entreprise en collaboration avec les différents partenaires de l'EQCMA, incluant l'ACIA et le MAPAQ. Elle vise à mettre à jour leur contenu, introduire un nouveau niveau de biosécurité de vigilance (code jaune) et en

développer de nouveaux afin de satisfaire les besoins spécifiques de chaque type de clientèle. Le contenu des protocoles révisés a été validé avec l'Équipe technique santé, le Comité consultatif et les membres de l'EQCMA. Un travail d'infographie sur ce matériel a été amorcé à l'automne 2023 et doit être complété en début 2024.

3. Projets terminés

3.1 Régime d'indemnisation

Le Régime d'indemnisation de maladies avicoles du Québec (RIMAQ) a été officiellement lancé le 12 février 2019 et fournit aux partenaires du secteur avicole québécois un outil financier (assurance) permettant de couvrir certains coûts et pertes encourus lors de six maladies. Ces dernières sont les quatre maladies déclarables auprès du gouvernement fédéral (ex. : influenza aviaire) de même que les maladies ciblées pour l'EQCMA, soit la laryngotrachéite infectieuse (LTI) et *Mycoplasma gallisepticum* (MG).

L'aide financière obtenue au printemps 2021 du volet Renforcement des capacités administratives du Programme des initiatives Agri-risques, financé par le MAPAQ et AAC, s'est terminée le 31 mars 2023. Cette subvention a permis de couvrir certains frais administratifs liés à la gestion du RIMAQ ainsi que des activités de mise à jour du programme. Celui-ci a été largement mis à l'épreuve en 2022 et 2023 avec les nombreux cas d'influenza aviaire que le Québec a connus. Le Comité RIMAQ est chargé des enjeux liés au développement et au renouvellement annuel du régime. Il comprend des représentants de l'EQCMA et de l'Alliance réciproque dans l'industrie des œufs de consommation du Canada (ARIOCC) qui gère le programme. Ce comité s'est réuni à trois reprises en cours d'année, soit les 8 novembre 2022 et les 5 et 22 septembre 2023.

3.2 Projet sur le syndrome de la fausse pondeuse

En septembre 2020, l'EQCMA a reçu du financement du volet recherche et développement du Programme des initiatives Agri-risques d'AAC pour le développement, avec la FPOQ, d'un projet d'indemnisation pour les cas de syndrome de la fausse pondeuse. Les activités réalisées en 2021 ont mené à la réalisation d'un premier volet d'assurance pour les producteurs d'œufs concernant cette maladie. Le régime a été lancé le 1^{er} janvier 2022 et est géré par l'ARIOCC.

Le projet visait aussi le développement d'une couverture pour les élevages de poulettes sur la base d'un dépistage précoce de la maladie. À cette fin, une étude subventionnée par le même programme d'AAC a été lancée en juin 2021 et a été complétée en mars 2023, soit à l'échéance du projet. Malheureusement, cette étude n'a pas permis le développement d'un protocole permettant l'identification précoce à 7 ou 14 jours d'âge du syndrome de la fausse pondeuse chez les poulettes. Une couverture d'assurance n'a donc pas été possible pour les poulettes.

3.3 H2H Euthanizer

Dans sa recherche d'options de dépeuplement de petits troupeaux de volailles en situation de crise sanitaire, l'EQCMA a aussi testé une nouvelle technologie utilisant l'électrocution, soit le H2H Euthanizer fabriqué par Top Equipment BV, une entreprise des Pays-Bas. Un test terrain a donc eu lieu en juin 2023 dans un troupeau de poules commerciales de 3 080 oiseaux en fin de cycle de production dans la région de la Beauce. Le test a été réalisé par l'EQCMA avec la collaboration du producteur et d'employés d'une entreprise spécialisée dans la capture de volailles et en présence de représentants de l'ACIA et du MAPAQ. Les résultats ont démontré l'efficacité de l'appareil à un dépeuplement humanitaire de petits troupeaux et l'EQCMA a alors convenu de procéder à l'achat de deux unités de cette technologie.

3.4 Site Internet

À l'été 2023, l'EQCMA a amorcé un projet de développement d'un nouveau site Internet puisque le site original, développé en 2013, avait une plateforme technologique rendue désuète. Le nouveau site a été développé avec une firme externe et la collaboration des membres réguliers de l'EQCMA. Le lancement a eu lieu à la fin 2023.

3.5 Document de référence sur les désinfectants

Un document de référence sur les désinfectants reconnus efficaces contre les quatre maladies déclarables de même que pour la LTI, MG et *Mycoplasma synoviae* a été produit. Ce travail a constitué en l'analyse de nombreux produits commerciaux dont 60 d'entre eux provenant de 24 compagnies, auxquels s'ajoutent 7 composés chimiques et 5 produits non enregistrés sont inclus dans le document. Ce dernier a été complété en juillet 2023 et est en processus d'être traduit en anglais. Il est accessible sur le site Internet de l'EQCMA.

4. Cas de LTI et de mycoplasmoses à MG

Entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023, il n'y a qu'un cas de MG dans un petit élevage commercial de poules d'œufs de consommation qui a été déclaré en décembre 2022 dont le regain de statut négatif a été obtenu en septembre 2023. En juillet 2023, un cas de MG et de LTI a été déclaré dans un petit élevage commercial de poulet de chair dont le regain de statut négatif a eu lieu en novembre dernier.

5. Influenza aviaire

L'influenza aviaire fut encore un dossier majeur pour l'EQCMA au cours de la dernière année. Alors que le Québec avait eu 23 cas en 2022, il y a eu 24 cas à l'hiver et au printemps de 2023 auxquels se sont ajoutés 4 cas dans la période automnale. Au total, 567 049 volailles sont mortes de la maladie ou ont été dépeuplées pour son éradication en 2023, alors qu'il y en avait eu

532 000 en 2022. Pour 2023, il y a eu seulement qu'un élevage de bassecour, tous les autres cas concernaient des troupeaux commerciaux. Dans les troupeaux commerciaux, il y a eu 16 troupeaux de canards et 11 troupeaux sous contingentement parmi les offices de commercialisation membres de l'EQCMA. Les types de volailles affectés ont été principalement les dindes avec des cas chez des poules de reproduction, des pondeuses commerciales et du poulet de chair.

L'implication de l'EQCMA s'est faite à plusieurs niveaux en soutien des activités d'intervention de l'ACIA. Plusieurs activités ont eu lieu en collaboration avec l'ACIA et le MAPAQ pour améliorer les capacités d'intervention de l'industrie : échantillonnage à la ferme par les producteurs, recherche d'entreprises avec expertise en bioconfinement et compostage, recherche de nouvelles technologies pour le dépeuplement et échange d'information entre l'EQCMA et les partenaires de l'industrie pour une gestion plus efficace des permis dans les zones de contrôle primaire.

Un enjeu majeur assumé par l'EQCMA, tout au long de l'année, fut la gestion des communications avec l'ACIA, le MAPAQ et les partenaires de la filière avicole. L'EQCMA a émis plus de 75 messages entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023. Plusieurs présentations ont aussi été livrées à différents forums et rencontres, dont les Journées annuelles de santé publique, l'Ordre des agronomes – section Montérégie, un atelier organisé par Santé animale Canada sur l'influenza aviaire à Ottawa, le Comité permanent sur l'agriculture de la Chambre des communes, les assemblées générales extraordinaire et annuelle de la FPOQ et les CA des Couvoiriers du Québec et de l'Association des commerçants en grains du Québec. Une vidéoconférence a aussi été organisée pour les producteurs et autres partenaires, le 19 avril 2023, pour information générale en prévention et sur la situation de la maladie.

Les communications publiques ont aussi été au cœur des activités de l'EQCMA durant cette période. En plus des entrevues livrées par des représentants des membres de l'EQCMA, le président et le coordonnateur ont contribué à plusieurs entrevues pour des médias écrits, radio et télévisuels tels que Radio-Canada, CBC Radio, La Presse, Journal de Montréal, journal Les Affaires, La Presse canadienne, La Terre de chez nous et quelques journaux régionaux.

Au cours des derniers mois, l'EQCMA a mis à jour son document de référence sur les désinfectants reconnus efficaces contre le virus de l'influenza aviaire qui est accessible sur son site Internet.

Finalement, et non le moindre, le MAPAQ a accordé à l'hiver 2023 une aide financière de 800 000 \$ pour la période de mars 2023 à mars 2025 afin d'aider le secteur à mieux s'outiller afin d'être plus efficace dans les interventions futures lors de cas d'influenza aviaire et voir aussi à des actions de prévention face à cette maladie. Une partie du financement a été dédiée aux tests sur le terrain des méthodes de dépeuplement décrites dans la section projet de ce rapport et à l'acquisition des unités H2H Euthanizer et du réservoir de gaz mobile.

8. Membres associés

Dans ses statuts, l'EQCMA a une classe de membres associés, sans frais de cotisation, permettant à toute organisation intéressée par ses activités de s'inscrire afin de recevoir son rapport annuel des activités et autres documents d'information (ex. : communiqués dans les cas de LTI et MG), d'être informée et de participer à d'éventuelles formations, certains projets ou aux travaux de comités. Les membres associés sont aussi invités à participer à la réunion annuelle.

Aucun nouveau membre associé ne s'est joint à l'EQCMA durant la période concernée.

9. Activités de diffusion

L'EQCMA a participé à quelques événements ayant permis de mieux faire connaître son mandat, ses activités et ses réalisations. Voici la liste des activités de diffusion réalisées :

- 19 janvier 2023 : présentation à des représentants du gouvernement provincial, de l'industrie avicole et de l'ACIA du Groupe de liaison industrie-gouvernements de l'Ouest canadien sur la gestion des cas d'influenza aviaire;
- 7 février 2023 : présentation à des représentants du gouvernement provincial et de l'industrie avicole de la Colombie-Britannique;
- 3 avril 2023 : présentation sur le rôle et le mandat de l'EQCMA à un groupe d'étudiants du Collège Macdonald de l'Université McGill;
- 12 octobre 2023 : présentation sur la gestion des cas d'influenza aviaire à l'assemblée annuelle de l'Équipe québécoise de santé porcine;
- 19 octobre 2023 : participation à un panel sur l'influenza aviaire à l'AGA des partenaires 2023 de la Stratégie québécoise sur la santé et le bien-être des animaux;
- 31 octobre 2023 : présentation aux travailleurs de rang de l'association Au cœur des familles agricoles.

10. Autres activités

L'EQCMA a également participé en cours d'année aux initiatives suivantes avec des partenaires externes :

- Rencontres avec le MAPAQ et l'ACIA sur le développement d'un guide à l'intention des producteurs sur l'élimination des carcasses et du fumier lors de cas d'influenza aviaire;
- Rencontres sur le protocole d'une étude de prévalence de maladies chez les dindons sauvages avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (24 avril et 14 novembre 2023);
- Participation au comité biosécurité concernant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises de l'AQINAC (3 rencontres);
- Participation au comité Groupe de travail sur la vaccination pour l'influenza aviaire de l'ACIA.

11. Remerciements

En terminant, j'exprime mes plus sincères remerciements au président de l'EQCMA pour son appui indéfectible et sa disponibilité. J'adresse le même message aux membres du CA pour leur solidarité et la confiance qu'ils m'accordent ainsi qu'à l'équipe de professionnels de l'organisation. Évidemment, je suis grandement reconnaissant envers mes collègues Ghislain et Leila pour leur expertise respective, leur professionnalisme et leur dévouement dans la réalisation de leur travail et leur disponibilité lors des moments plus intenses tout au long de la dernière année. C'est par la cohésion entre les professionnels de l'organisation et la complémentarité de nos expertises que nous avons pu réaliser avec succès tous les projets énumérés dans ce rapport. Finalement, je souhaite souligner la collaboration habituelle des employés des associations membres de l'EQCMA, des médecins vétérinaires membres de l'Équipe technique santé pour leurs conseils sur les défis et les projets de l'EQCMA et, à tous les intervenants du milieu, incluant ceux de l'ACIA et du MAPAQ, avec qui nous avons collaboré au cours de la dernière année.

Cordialement,



Martin C. Pelletier, agr., MBA
Coordonnateur

Le 29 janvier 2024